



INVITATION AU 10^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

**C'est sous le thème « Comment vivre en paix dans nos HLM ? »
que les locataires sont invités à se réunir les 4 et 5 juin 2010
à l'Université Laval, à Québec.**

Selon le sondage que la FLHLMQ vient de réaliser, 25 % des locataires ne se sentent pas en sécurité dans leur HLM à travers le Québec. Feu, vols, vandalisme, abus physiques mais aussi bruits, agressions verbales et mésententes entre locataires font donc partie du quotidien d'un bon nombre de nos résident-e-s.

Dans le cadre des travaux de rénovations actuellement réalisés dans les HLM du Québec, il ne manque pas de locataires qui réclament des caméras de sécurité, des cartes d'accès, des clôtures et d'autres équipements pour répondre aux questions de sécurité. Mais en réfléchissant à la question, on réalise vite que les améliorations physiques aux bâtiments, même si elles peuvent aider, ne sont pas toujours suffisantes pour nous mettre à l'abri des ennuis, notamment des troubles de voisinage à l'intérieur de nos immeubles.

Le fait de vivre une situation financière précaire, de souffrir de solitude ou de maladie accentuent les menaces qui planent sur notre vie, celles de nos proches

et de nos biens. D'une manière générale, moins on a le sentiment d'être en contrôle sur sa vie, plus le sentiment d'insécurité augmente. C'est pourquoi l'action des associations de locataires et des CCR est tellement importante. En offrant aux locataires une manière de prendre en charge une partie de la vie dans les immeubles où nous vivons, d'influencer les choix des gestionnaires, d'animer une vie sociale plus valorisante, non seulement on réussit à réduire le sentiment d'insécurité, mais on réussit à réduire considérablement les risques réels d'accidents et d'agressions.

Tout au cours du congrès, nous aurons la chance d'échanger et de découvrir comment, dans plusieurs des HLM du Québec, les locataires organisés en association ont réussi à faire une véritable différence au niveau de la sécurité et à changer la vie quotidienne dans leur immeuble. La FLHLMQ expliquera également la méthode qu'elle a développée pour permettre aux associations de s'attaquer aux problèmes de sécurité.



Bien sûr, le congrès sera aussi une occasion unique de faire le point sur des questions comme les travaux majeurs, les nouvelles règles d'attribution des logements, le rôle des locataires au CA des offices, l'action des CCR, les finances de nos associations et les manières d'encourager la participation des locataires à nos activités.

Le tout se déroulera dans une ambiance positive et constructive agrémentée d'activités sociales.

Espérant avoir le grand plaisir de vous rencontrer à Québec !

Nicole Sirois
Présidente de la FLHLMQ

À qui s'adresse le congrès?

Pour participer, il suffit d'être membre de la FLHLMQ et sont membres : les associations de locataires, les comités consultatifs de résident-e-s, les locataires au conseil d'administration de l'OMH.

Il faut être membre en règle¹ pour avoir droit de vote.

Frais d'inscription² :

Les coûts de 75 \$/délégué-e incluent :

- l'hébergement et les repas pris sur place³
- le transport
- les frais de garde⁴.

Information sur votre séjour :

ARRIVÉE : Vendredi, le 4 juin, de 9h à 10h;

Congressistes : présentez-vous au Pav. Lemieux pour l'inscription;

INVITÉ-E-S : présentez-vous à l'entrée du Grand Salon (Pav. Desjardins);

LE CONGRÈS débute à 10h au Grand Salon (Pav. Desjardins);

DÉPART : Samedi, le 5 juin à 15h30.

Hébergement⁵ : Chaque participant-e a droit à une chambre en occupation simple ou double, dotée d'un lavabo. Les

douches et toilettes sont communes à l'étage. La literie et les serviettes de bain sont fournies. Nous vous encourageons à prendre une chambre double si possible pour réduire les dépenses. En cas de besoin spéciaux, prière de le mentionner dans votre formulaire d'inscription.

Transport :

• Il y aura 2 autobus nolisés partant de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de Montréal pour se rendre à l'Université Laval. Les gens sont invités à les utiliser, faute de quoi, ils ne pourront être remboursés.

• Pour les régions où le transport n'est pas organisé, nous vous prions de mentionner sur le formulaire votre moyen de transport afin que nous puissions organiser le covoiturage s'il y a lieu.

• Le kilométrage est remboursé à 0,30 \$/km à la seule condition d'accepter de faire du covoiturage si cela vous est demandé.

• Pour les gens qui arriveront en voiture, le stationnement est gratuit en arrière du Pavillon Lemieux⁶.

Remplissez le formulaire d'inscription à la page 16 du Bulletin!

- 1 Pour être membre en règle, il suffit d'avoir payé la cotisation annuelle de : • 25 \$ pour les associations et CCR de 100 logements et moins; • 50 \$ pour les 101 logements et plus; • 15 \$ pour les représentant-e-s des locataires aux CA d'OMH.
- 2 Il ne faut pas que le manque d'argent soit un frein à votre participation, si c'est le cas, contactez-nous et il nous fera plaisir de prendre un arrangement pour faciliter votre présence.
- 3 Dépendamment de la durée du voyage, les repas consommés en chemin peuvent être remboursés avec factures à l'appui selon la politique de remboursement de la FLHLMQ.
- 4 Maximum de 25\$/jour/délégué-e. Une preuve écrite du/de la gardien-ne est exigée.
- 5 Pour ceux qui arrivent en dehors des heures normales d'inscription, présentez-vous au Pav. Alphonse-Marie-Parent, local 1604 pour obtenir votre clé.
- 6 Il faut venir chercher une vignette à l'accueil.

Ateliers de formation

Dans la matinée du samedi, les délégué-e-s pourront participer à des ateliers de formation et de discussion d'une durée d'une heure trente. Une première série d'ateliers aura lieu de 8h30 à 10h et une deuxième série de 10h30 à 12h. Chaque délégué-e pourra choisir deux sujets parmi les ateliers suivants :

1 Le nouveau règlement sur l'attribution des logements

Le gouvernement du Québec vient d'adopter de nouvelles règles déterminant comment doit se faire l'attribution des HLM et les transferts de logement.

Ces règles permettront un meilleur accès aux HLM pour les ménages travailleurs à faible revenu. Si vous siégez au comité de sélection de votre office, cet atelier est pour vous !

2 Comment influencer les rénovations dans nos immeubles ?

Certains offices font beaucoup de travaux de rénovation, d'autres non ! Venez apprendre comment les locataires peuvent faire valoir leurs idées et leurs besoins pour obtenir la rénovation de leurs immeubles (pour les offices de moins de 100 logements de 8h30 à 10h et pour les plus de 100 logements de 10h30 à 12h).

3 Comment agir en bon représentant-e au CA de l'office?

À partir d'exemples concrets, venez apprendre comment il est possible de jouer un rôle actif au conseil d'administration de votre office pour faire valoir la qualité de vie de vos locataires (pour les offices de plus de 100 logements de 8h30 à 10h et pour les moins de 100 logements de 10h30 à 12h).

4 Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR

Certains CCR ont beaucoup de succès, d'autres ont plus de difficultés. Venez discuter des principales questions sur lesquelles le CCR peut faire des propositions

10^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Date limite d'inscription : 15 avril 2010

Ordre du jour préliminaire

VENDREDI, LE 4 JUIN 2010

Le Grand Salon du Pavillon Desjardins

9h à 10h : Accueil

10h à 10h15

Ouverture du congrès par la présidente de la FLHLMQ; Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée; Lecture et adoption de l'ordre du jour; Explications sur le déroulement du congrès; Présentation de l'atelier d'exploration artistique « Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM ».

10h15 à 11h15

Présentation et adoption du rapport d'activités du conseil d'administration de la FLHLMQ.

11h15 à 11h30

Présentation et adoption de modifications aux règlements généraux de la FLHLMQ.

11h30 à 12h

Présentation et adoption des états financiers et nomination du vérificateur.

12h à 13h30 : Dîner à la cafétéria

13h30 à 15h

Témoignages d'associations de locataires ayant organisé des actions pour améliorer la sécurité dans leurs immeubles; Présentation de la méthode de résolution de problèmes mis en place par la FLHLMQ pour améliorer le sentiment de sécurité dans nos HLM.

15h à 15h30 : Pause

15h30 à 17h

Ateliers de travail pour trouver des solutions aux principaux problèmes de sécurité vécus en HLM : **Pour les familles** : Délinquance dans les HLM : vols, drogues, vandalisme et agressions. **Pour les personnes âgées** : Troubles de voisinage : bruit, insultes, nuisances, comportements dangereux et non respect des règlements d'immeubles.

17h à 18h30 : Souper à la cafétéria



18h30 à 19h

Élection des membres du CA de la FLHLMQ pour les régions aux postes vacants.

19h à 22h30

Soirée musicale; Atelier d'exploration artistique; Navette pour le vieux Québec.

SAMEDI, LE 5 JUIN 2010

7h à 8h30

Déjeuner; Les délégué-e-s pourront participer à deux ateliers de formation différents durant l'avant-midi en choisissant parmi les 7 ateliers énumérés plus bas.

8h30 à 10h

Première série d'ateliers

10h à 10h30 : Pause

10h30 à 12h

Deuxième série d'ateliers

12h à 13h30 : Dîner à la cafétéria.

13h30 à 13h45

Présentation des nouveaux élus au CA de la FLHLMQ.

13h45 à 15h

Plénière d'adoption des propositions

15h à 15h30

Présentation des œuvres réalisées par les locataires dans le cadre de l'atelier « Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM ». • Mot de clôture de la présidente de la FLHLMQ.

à l'office, des façons de développer un bon rapport avec l'office et des moyens d'avoir un CCR qui récolte l'appui de ses locataires.

5 Les sources de financement à la disposition des associations de locataires

Venez prendre connaissance des différentes sources de financement qui existent pour réaliser vos projets et des ingrédients essentiels à mettre dans vos demandes de subvention pour avoir du succès.

6 Développer des relations harmonieuses entre les locataires

Comment peut-on rassembler les lo-

cataires, réussir nos activités, éviter les conflits et avoir de la relève dans nos comités? Venez partager vos trucs pour avoir une association qui marche sans problème!

7 Atelier d'exploration artistique « Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM »

Les personnes qui s'impliquent dans les comités de locataires d'HLM passent souvent inaperçues et pourtant sans leur contribution la qualité de vie dans nos immeubles serait grandement diminuée. Venez participer à la création d'une sculpture collective qui rendra hommage aux gens qui s'impliquent et qui sera exposée lors de la dernière journée du congrès.

Problème de moisissures

L'action des locataires porte fruit à Baie-Comeau

Un an après les sorties médiatiques de locataires concernant l'insalubrité de leurs logements, la Direction de santé publique de la Côte-Nord lance une enquête de santé dans les habitations à loyer modique (HLM) du Secteur-Ouest de Baie-Comeau.

On se souviendra qu'en janvier 2009, des locataires avaient dénoncé publiquement l'état de leurs logements envahis par des problèmes de moisissures, d'humidité et d'infiltration d'air. Inquiets pour leur santé, ils exigeaient des travaux de réparation.

La Direction de santé publique a décidé d'agir face à la cinquantaine de plaintes lui ayant été adressées, notamment pour des problèmes respiratoires, des maux de tête, de la toux persistante et des dermatites. «Les locataires se plaignaient de problèmes de santé. On voyait qu'il y avait des éléments pour nous orienter vers un problème plus sérieux. On a décidé d'y aller avec une approche plus communautaire», souligne D^r Raynald Cloutier, directeur de santé publique.

L'enquête, dont les résultats devraient être connus avant l'été, permettra aussi de donner suite à une recommandation d'une table d'intervention concertée, mise en place en novembre dernier. L'Association des locataires de HLM, la Direction de la santé publique, l'Office municipal d'habitation et la Ville de Baie-Comeau en font partie.

Deux volets

Les 223 logements à loyer modique du Secteur-Ouest sont ciblés. Entre 500 et 600 personnes y habitent. Leur participation à l'enquête sera sur une base volontaire.

Les volets environnementaux et de santé seront analysés. Des techniciens en hygiène et des infirmières effectueront les visites à domicile. Ils seront soutenus par des experts de la Direction de santé publique de Montréal. La priorité sera accordée aux logements présentant des traces de moisissures et de condensation et à ceux occupés par des locataires malades.

En cas de problèmes de santé grave, un mécanisme est en place pour prendre les

gens en charge, selon D^r Cloutier. Par ailleurs, dans l'éventualité où la qualité de l'air soit très problématique, les locataires devront être relocalisés ailleurs, le temps d'apporter des correctifs.



Madame Rose Dupuis

Locataires contents

La présidente de l'Association des locataires des habitations à loyer modique du Secteur-Ouest, Rose Dupuis, accueille avec joie la réalisation de l'enquête par la Direction de santé publique.

Son appel à l'aide de l'hiver dernier a été entendu. «C'est à partir de là que la santé publique s'est occupée du problème de moisissures. C'est à partir de là que Michel Deschênes (directeur général de l'OMH) a embarqué avec nous», a-t-elle déclaré, convaincue que sans les dénonciations publiques des locataires, rien n'aurait bougé.

De l'argent

M. Deschênes attribue l'état de désuétude des logements à un problème de sous-financement de l'OMH par la Société d'habitation du Québec. À peine quelque 100 000 \$ sont alloués annuellement pour l'entretien et la rénovation des logements.

Par contre, en décembre dernier, un budget particulier de 1,2 million \$ a été attribué par le Conseil du trésor pour réaliser des travaux. La présence de la Direction de santé publique dans le dossier n'est pas étrangère à ce rehaussement de financement ponctuel, admet le directeur général.

Source : *Journal Plein Jour*, 18 janvier 2010

Val-des-Monts

Les locataires agissent pour avoir leur ascenseur



Les bons hot dogs...

Convaincus du bien fondé de leurs demandes, les 15 locataires du HLM de Val-des-Monts, dans la région de Gatineau, ont pris des initiatives qui dépassent largement le cadre des simples consultations.

Comme l'explique Mme Alice Gunner, la secrétaire de l'association des locataires, « cela faisait des années que nous voulions un ascenseur car monter et descendre les escaliers est difficile et même devenu dangereux pour plusieurs d'entre nous qui sommes des personnes âgées. » Mais l'office se disait incapable de convaincre la SHQ.

Les locataires ont donc décidé de prendre le taureau par les cornes. « Nous avons organisé, dans la même journée, un barrage routier, une vente de garage et un kiosque de hot-dog afin d'amasser des fonds pour payer les plans et devis nécessaires pour démontrer qu'il était possible d'installer un ascenseur. Nous avons atteint l'objectif de 3 500\$! »

Suite au travail des architectes, les locataires de Val-des-Monts attendent maintenant avec impatience la réponse de la SHQ à leur demande.

La consultation des locataires ne doit pas être optionnelle

Cet automne, dans près de 200 offices, les locataires ont été collectivement consultés sur le contenu des plans de rénovation soumis à la SHQ dans le cadre des demandes budgétaires pour 2010. Certaines de ces rencontres ont eu lieu à l'initiative des locataires, d'autres à la demande de la direction de l'office. Dans tous les cas, elles ont permis aux locataires et aux gestionnaires d'échanger leurs idées dans un climat très positif sur les principaux travaux à faire. Les locataires comprenant ainsi mieux les projets prévus par l'office et l'office comprenant mieux les attentes des locataires.

Cependant, il est extrêmement malheureux de constater, encore une fois, que plusieurs centaines d'offices ont refusé de consulter leurs locataires. Et ce, malgré le fait que la FLHLMQ avait diffusé auprès des 550 offices le matériel expliquant comment réaliser une consultation en toute simplicité en 5 étapes faciles.

Le droit d'être consultés

Plusieurs locataires revendiquant le droit d'être consultés, comme le prévoit l'article 58.4 de la Loi de la SHQ qui précise l'obligation pour tous les offices d'avoir un comité consultatif des résident-e-s (CCR), se sont fait répondre par la direction de leur office qu'il revient seulement au technicien en bâtiments, qui sera délégué par le Centre de service pour réaliser un bilan de santé des immeubles, de décider du contenu du plan pluriannuel d'intervention (PPI).

Il s'agit d'une affirmation mensongère que la SHQ a démenti à plusieurs reprises dans sa documentation récente. Notamment, en écrivant que :

« La consultation des locataires sur les projets RAM est indispensable puisque ce sont eux qui vivent dans les logements et qui en connaissent les particularités. Aussi est-il nécessaire de leur demander

leur avis sur le choix des projets à réaliser et l'ordre des priorités. »

(SHQ, avril 2009, Les centres de services : un partenariat pour bâtir l'avenir.)

« Afin de déterminer quels travaux seraient à effectuer sur son parc de logement, l'office considère également les besoins exprimés par les locataires lors de consultations tenues généralement par le comité consultatif des résidents. »

(SHQ, septembre 2009, Le PPI : une nouvelle approche pour mieux planifier les investissements.)

La duplicité ou la mollesse de la SHQ

Cependant, malgré son beau discours, la SHQ fait bien peu sur le terrain pour obliger les centaines d'offices récalcitrants à s'ouvrir à la consultation des locataires. Pire encore, certains conseillers en gestion banalisent la question puisqu'il n'y a pas de conséquence ou de sanction à ne pas consulter.

Le 9^e congrès de la FLHLMQ a trouvé et voté une solution toute simple permettant de régler le problème : « que la SHQ considère comme incomplète les demandes budgétaires des



offices n'ayant pas procédé à une consultation ». Malheureusement, cette proposition a été rejetée du revers de la main par la SHQ lors de la rencontre de la Table de concertation sur les HLM tenue en décembre 2009.

La SHQ refuse de prendre des mesures administratives pour contraindre les offices à respecter le principe de la consultation des locataires et sa propre loi sur les CCR. Au mieux, elle nous offre sa collaboration afin de développer une meilleure campagne d'éducation pour que plus d'offices fassent des consultations à l'automne 2010 dans l'élaboration de leurs budgets pour 2011. Les campagnes d'éducatives fonctionnent bien avec ceux et celles qui veulent apprendre mais elles frappent un mur auprès de ceux et celles qui ne veulent pas changer leur façon de faire.

La FLHLMQ a écrit au ministre Lessard pour lui demander d'exiger que la SHQ applique des mesures contre les offices qui refusent de respecter le droit à la consultation des locataires. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'enclencher une bataille publique pour demander au gouvernement de faire respecter sa propre loi.

Une consultation réussie!

Si dans notre bulletin de décembre, nous critiquions sévèrement le fait que cet office de plus de 686 logements en Montérégie n'avait pas tenu d'assemblée de consultation des locataires sur son plan de rénovation pour 2010, la réaction ne s'est pas faite attendre.

En présence de près de 70 locataires, réunis le 14 décembre dans le cadre de l'assemblée générale du comité consultatif des résident-e-s (CCR), le directeur de l'office, Yvon LaFrance, a présenté en détail les différents travaux réalisés dans chacun de ses immeubles en 2009 et les nombreuses améliorations qu'il projetait de faire en 2010. Les locataires, qui étaient invités à se prononcer, ont réagi très positivement en applaudissant plusieurs de ses propositions.

Il faut dire que d'entrée de jeu, le directeur a expliqué «*qu'il s'était basé sur les constats du technicien qui avait réalisé l'inspection des immeubles, pour ce qui est des rénovations principales à faire, mais aussi sur les résultats du sondage réalisé par les associations des locataires en ce qui a trait aux demandes d'améliorations.*»

Même si la moitié du budget de 8 millions\$ qui sera demandée à la SHQ devra servir à refaire le parement extérieur de l'immeuble de 10 étages situé aux 145, Latour, l'office veut malgré tout faire des efforts importants pour répondre aux besoins exprimés par les locataires. Ainsi, l'installation



de cabanons pour donner du rangement, l'aménagement de salles de lavage sur les étages, l'agrandissement de certains stationnements, l'aménagement de cuisines dans les salles communautaires et enfin, après 7 ans d'attente, la construction d'une salle communautaire pour les familles du boul. Gouin sont au programme.

Le CCR a donc approuvé avec enthousiasme le plan préparé par l'office en étant cependant conscient que celui-ci reste à être approuvé par la SHQ pour pouvoir prendre vie.

La FLHLMQ félicite les associations de locataires membres du CCR et le personnel de l'office pour ce bel exercice de concertation mené avec beaucoup de bonne volonté et qui conduira à de belles réalisations pour la qualité de vie des locataires.

Où vont les millions de \$ en rénovations?

Depuis 2008, les 550 offices d'habitations au Québec peuvent réaliser de gros travaux de rénovation et d'amélioration dans les HLM grâce à l'investissement massif qui est fait par la SHQ dans le cadre du programme des infrastructures. Le budget étant passé de 85 millions\$ à plus de 226 millions\$ par année. Voici comment ces millions\$ ont été dépensés entre 2007 et 2009.

Type de travaux	2007	2008	2009
Entretien non récurrent	4,9	6,3	14,8
Réaménagement des terrains	3,8	12,9	11,1
Réaménagement des logements	15,1	26,8	34,9
Réfection des bâtiments	46,7	107,1	130,4
Remplacement et amélioration des systèmes	11,6	25,5	23,8
Honoraires	3,7	10,5	11,5
Total RAM	85,8	189,1	226,5

La répartition des budgets en 2010

La SHQ nous indique qu'un budget minimum de 2000\$ par logement sera accordé à chaque office. Le conseiller en gestion de la SHQ distribuera ensuite le reste du budget réservé aux offices de la région en fonction des travaux jugés les plus prioritaires. Il

existe donc une marge de manœuvre pour les offices qui sauront faire preuve de débrouillardise dans leur relation avec la SHQ.

Délais dans les travaux

Plusieurs locataires ont contacté la FLHLMQ pour savoir si leur office risquait de perdre l'argent pour les travaux de rénovations si ceux-ci n'étaient pas réalisés avant le 31 décembre. En effet, il y a plusieurs offices qui, pour toutes sortes de raisons (pas d'entrepreneur disponible, désorganisation de l'office suite à des changements de personnel, etc.) n'ont pas réussi à compléter les travaux prévus en 2009, même si la SHQ leur avait accordé l'argent nécessaire pour ces travaux.

Voici la réponse que nous avons obtenue de René Chamberland, le Directeur responsable du dossier pour la SHQ : «*Si un office n'a pas dépensé tout son budget 2009 au 31 décembre 2009, il doit (techniquement) retourner l'argent à la SHQ et prendre entente avec la SHQ afin de reporter les travaux à l'année suivante. Les sommes en cause seront alors ajoutées au budget de l'année suivante. Ainsi, l'argent n'est pas «perdu» à moins qu'une telle entente n'ait pas été prise avec la SHQ.*»

La tournée de la FLHLMQ

Bientôt dans un OMH près de chez vous!

De la Gaspésie au Témiscamingue en passant par l'Estrie, la Beauce, le Saguenay et la Côte-Nord, la FLHLMQ organisera en avril une série de trente rencontres de formation et d'échanges. Alors si vous êtes élu-e au conseil d'administration de votre office ou actifs dans votre association ou votre CCR, ne ratez surtout pas cette formation faite sur mesure pour vous !

Nous y discuterons, avec des exemples précis, du rôle des deux locataires élus au CA de l'office à titre d'administrateur mais aussi de représentant des locataires à la lumière du code de déontologie. Nous verrons aussi comment se déroulent les rénovations dans vos immeubles et du travail que doit exécuter les nouveaux Centres de services (CS).

Ces rencontres vous permettront de vous familiariser avec les droits, les pouvoirs et les responsabilités des locataires mais aussi de faire

la connaissance des autres locataires impliqués dans les HLM de votre région.

Une invitation vous parviendra en mars précisant le lieu et le déroulement de cette formation. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer!



Assemblée d'information tenue à la place Leclair avec les locataires de Saint-Jérôme au printemps 2009.

Vient de paraître dans la Gazette officielle

De nouvelles règles pour attribuer les HLM

Après 17 ans d'attente, la FLHLMQ est heureuse de constater que le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, a réussi à faire aboutir positivement la longue démarche pour apporter des améliorations à la réglementation déterminant qui a droit à un HLM au Québec. Il permettra notamment aux ménages travailleurs à faible revenu un meilleur accès aux HLM et il forcera aussi les offices à adopter des règles précises concernant les transferts de logement.

Nous reviendrons plus en détail sur le contenu de ce nouveau règlement dans notre prochain bulletin. Nous tiendrons également des ateliers de formation sur celui-ci lors de notre congrès des 4 et 5 juin.

Il est possible de créer des emplois pour

Récemment, le ministre Lessard mettait au défi la FLHLMQ de lui soumettre une proposition concrète à inclure dans le prochain Plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement doit adopter prochainement. Nous lui avons proposé de suivre l'exemple des régies de quartiers¹ dans les HLM français et d'utiliser les activités économiques des offices pour créer des emplois pour les locataires.

La réalité des familles en HLM

Le parc de logements HLM du Québec compte 26 440 familles. Plus de 65 % de ces familles, soient 17 186, sont concentrées au sein de 9 municipalités comptant plus de 100 000 habitants. 30 326 locataires de HLM sont prestataires de la sécurité du revenu². Parmi eux, • 9 877 sont âgés de 45 ans et moins, et 20 449 ont plus de 45 ans; • près de 38 % souffrent de contraintes sévères à l'emploi tandis que 30 % n'ont aucune contrainte à l'emploi; • Plus de 50 % possèdent un niveau de scolarité inférieur à celui de secondaire 5; • près de 33 % habitent Montréal; • environ 70 % des 30 000 ménages sont constitués de mères monoparentales; • de ce nombre, seulement 8 % déclarent des revenus de travail.

Il y a donc près de 9 000 personnes, très majoritairement des cheffes de familles monoparentales, aptes au travail, et 9 000 autres, ayant des contraintes temporaires, regroupées dans les ensembles HLM des grandes villes du Québec.

Même si dans ces habitations, le taux de sans emploi est de deux à trois fois plus élevé que dans les quartiers les plus pauvres du Canada, un comité de travail de la SHQ concluait,

en janvier 2007³, concernant les diverses mesures d'employabilité mis en place par le gouvernement que : *« bon nombre de ménages vivant en HLM présentent divers besoins particuliers mais peinent à accéder aux ressources en raison du manque d'accessibilité et de la complexité des démarches entourant le recours à celles-ci. Il découle de cette situation que les services ou ressources en place n'ont que peu d'impacts dans les HLM ».*

Ces réalités expliquent pourquoi il est si important que le gouvernement prenne l'initiative d'annoncer des mesures spéciales pour lutter contre l'exclusion sociale dans les HLM.

Initiatives dans les HLM

Plusieurs offices d'habitation ont pris l'initiative aux cours des dernières années d'impliquer les locataires dans diverses tâches sur une échelle plus ou moins grande.

Ainsi, par exemple, à Lévis et à Thetford Mines, les offices emploient des locataires pour faire le ménage dans les espaces communs comme les halls d'entrée, les couloirs, les escaliers, les salles communautaires, etc. Près de 60 locataires sont rémunérés à forfait et font le travail demandé à leur rythme. Les revenus ainsi obtenus permettent aux locataires d'arrondir leur fin de mois sans dépasser le montant permis par l'aide sociale (200 \$).

3 Idem.

Ils et elles ne perdent pas ainsi leurs avantages comme bénéficiaires de la sécurité du revenu.

Cette approche est surtout intéressante comme revenu d'appoint pour des personnes ayant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi.

Allant plus loin dans la perspective de créer des emplois et de développer l'employabilité des locataires qui le peuvent, des offices comme Drummondville et Trois-Rivières ont pris des initiatives plus élaborées.

À Drummondville, l'office et ses partenaires locaux ont aidé les locataires à former une coopérative de travailleur-se-s pour faire l'entretien des espaces communs ainsi que le déneigement des allées piétonnières. Comme, pour l'instant, l'office est le seul client de la coopérative, les revenus engendrés ne fournissent qu'un revenu d'appoint à la vingtaine de locataires impliqués. Mais il existe une possibilité réelle que l'obtention de nouveaux contrats avec d'autres clients permettent d'augmenter le nombre d'heures travaillées pour ceux et celles qui souhaiteraient en vivre. La coop n'a cependant pas les ressources humaines pour faire le démarchage nécessaire pour trouver ces nouveaux contrats!

À Trois-Rivières, l'office, la municipalité, un groupe d'économie sociale (ÉCOF) et des associations de locataires forment le conseil d'administration d'un organisme indépendant appelé Multi-Boulot. Celui-ci a été créé afin de mettre en mouvement (insertion sociale) et de développer l'employabilité (insertion économique) des locataires de HLM de la ville.

Le volet « mise en mouvement » permet aux gens de contribuer à la communauté, par exemple, en tenant

1 Bulletin n° 58 de la FLHLMQ, « Les régies de quartiers dans les HLM français ».

2 Rapport final, Comité sur la pauvreté et l'exclusion sociale, Table de concertation sur les HLM publics, janvier 2007.

les locataires de HLM

des comptoirs vestimentaires, en distribuant des denrées alimentaires, etc., à concurrence de 15 à 20 heures par semaine pour avoir une prime mensuelle. Le volet « insertion », quant à lui, offre une opportunité aux locataires de développer une expérience de travail en s'occupant de l'entretien des espaces verts, du déneigement et de diverses tâches d'entretien tant pour le compte de l'office que pour la ville. Une trentaine de participant-e-s à Multi-Boulot ont ainsi la chance de retourner progressivement sur le marché du travail chaque année. Mais malgré ses succès, Multi-Boulot éprouve d'énormes difficultés à rémunérer son équipe de coordination.

Le modèle des régies de quartiers en France

Pour prouver qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin pour créer des emplois pour les locataires de HLM au Québec en utilisant les budgets déjà alloués aux offices (près de 400 millions \$), nous souhaiterions que le gouvernement s'inspire du modèle des régies françaises qui nous ont démontré leur grande efficacité.

La régie est un organisme indépendant dirigé par un conseil d'administration mixte. Au Québec, nous considérerions que les régies sont des entreprises d'économie sociale.

La mission première de la régie consiste à créer des emplois pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des locataires à travers des activités comme le nettoyage des espaces communs, l'entretien des espaces verts, la surveillance et les menus travaux de peinture et de réparation. Ces activités économiques qui assurent la base financière de la régie lui permettent ensuite d'initier

d'autres initiatives sociales utiles aux habitant-e-s du quartier, comme des repas communautaires, de l'aide aux devoirs, des fêtes, du sport pour les jeunes et différentes activités de médiation favorisant l'intégration, la solidarité et la cohabitation harmonieuse des habitant-e-s.

Si la quasi-totalité des régies bénéficient d'une aide importante au démarrage provenant de l'État et des pouvoirs locaux, près de 80 % de leur chiffre d'affaire proviennent des contrats obtenus auprès des offices d'habitation qui sont généralement leur principal client. Elles engagent entre 40 et 50 salarié-e-s et représentent souvent le premier employeur du quartier en terme d'offre d'emplois.

Mais au-delà de leurs activités économiques, les régies sont surtout fières de développer un cercle vertueux qui favorise la participation directe des habitant-e-s comme salarié-e-s et, au sens plus large, comme citoyen-ne-s. C'est d'ailleurs le principe fondateur des régies que de penser « que la participation, l'implication et la responsabilisation des habitant-e-s sont les seuls gages d'une amélioration durable »⁴.

Notre proposition

Ces différentes initiatives prouvent qu'il est possible de créer des emplois et d'offrir une expérience de travail intéressante et enrichissante tant sur le plan humain que professionnel à un bassin de près de 20 000 locataires concentrés dans les gros offices du Québec. Cependant, malgré les meilleures intentions du monde, ces initiatives ne peuvent s'autofinancer à court terme sans l'aide du gouvernement. C'est pourquoi nous avons

besoin que le gouvernement annonce dans son plan de lutte à l'exclusion sociale la création d'un fond d'un millions \$ permettant de suivre l'exemple des 137 régies de quartiers en France.

Pour que tout devienne possible, il suffirait que le gouvernement offre 100 000 \$ annuellement, pour une période de 3 ou 5 ans, à des organismes sans but lucratif créés spécifiquement pour générer des emplois dans les HLM des grandes villes au Québec. Une telle mesure aurait un effet structurant en permettant de réunir dans un partenariat efficace les associations de locataires, les offices et les organismes locaux oeuvrant en économie sociale et en employabilité. Ces OBNL pourraient rapidement développer des emplois temporaires ou permanents dans des services de proximité, entretien, espaces verts, en utilisant le logement comme point d'ancrage. Il serait ainsi possible d'insérer socialement et professionnellement des centaines de locataires tout en améliorant les services offerts aux familles les plus pauvres.

Nos ministres à Québec sollicitaient des nouvelles idées audacieuses en provenance du terrain pour lutter contre la pauvreté, voyons maintenant s'ils auront à leur tour la capacité de les appuyer !

Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec) H3J 1J8

téléphone : 514-521-1485

1-800-566-9662

télécopie : 514-521-6444

web: www.flhlmq.com

4 Charte nationale des régies de quartier.

Votre office applique-t-il la gestion participative ?

Depuis sa création en 1993, la FLHLMQ favorise la participation des locataires à la gestion de leur HLM en mettant de l'avant le principe de la gestion participative. Cette façon moderne et démocratique d'administrer en partenariat avec les locataires se résume ainsi :

Les principes :

- La gestion participative n'est pas une mode. C'est une philosophie qui prend racine dans des attitudes respectueuses et authentiques envers les locataires qui permettent de développer un climat de confiance;
- La participation implique des attitudes de la part du directeur ou de la directrice qui sont caractérisées par l'écoute active, l'empathie et le souci d'obtenir le meilleur éclairage possible en consultant ses locataires;
- Le directeur ou la directrice qui veut réussir à mobiliser ses locataires vers l'atteinte d'objectifs communs doit leur permettre de participer à la prise de décisions;
- Une vision clairement exprimée et partagée avec les locataires, un partage des valeurs et une constante remise en question des façons de faire sont un gage de réussite pour le directeur ou la directrice.

Une échelle pour mesurer la participation :

La non participation

- Le directeur ou la directrice n'informe pas ses locataires de ses actions;
- Le directeur ou la directrice met ses locataires devant des faits accomplis;
- Le directeur ou la directrice n'a pas à expliquer aux locataires ce qu'il ou elle fait pour que cela aille mieux.



La coopération symbolique

- Le directeur informe les locataires de ce qu'il compte faire;
- Le directeur consulte les locataires sur ce qu'il compte faire;
- Le directeur tient compte symboliquement des propos des locataires.

La participation réelle

- Le directeur ou la directrice recherche un consensus avec les locataires;
- Les locataires ont une voix dans la prise de décision ou mieux encore un droit de veto;
- Le directeur ou la directrice implique les locataires dans la planification et l'élaboration du budget, des travaux, des politiques et règlements, des projets communautaires, etc., avant qu'ils ne soient soumis à la consultation des locataires et à l'adoption par le CA de l'office.

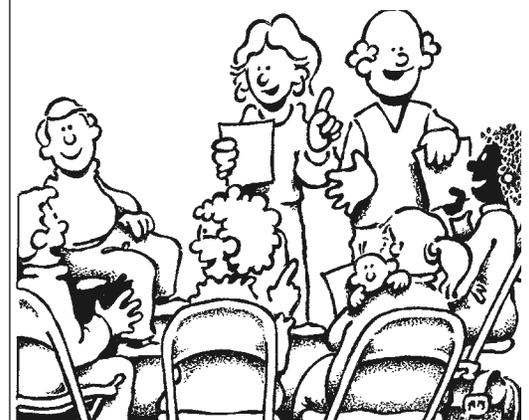
Rendez-vous 2010 des CCR les 9 et 10 mars 2010 au Cap-de-la-Madeleine

Pour la première fois depuis la création des comités consultatifs de résident-e-s en 2002, les locataires actifs au sein des CCR des 14 offices de plus de 500 logements se réuniront les 9 et 10 mars prochain.

Le Rendez-vous 2010 des CCR sera l'occasion d'échanger sur les bons coups réalisés pour améliorer les services aux locataires. Les participant-e-s présents témoigneront des actions dont ils et elles sont les plus fiers et des moyens qu'ils et elles ont utilisés pour développer un climat constructif avec leur office. Ainsi, nous pourrons discuter de la qualité de l'entretien des immeubles, de la consultation sur les rénovations, des troubles de voisinage, des transferts de logement, des projets communautaires mais aussi des façons de faciliter le fonctionnement de nos CCR et de trouver de la relève.

Comme, malheureusement, tous les CCR du Québec ne peuvent assister à cette rencontre, un bilan écrit sera produit dans le prochain bulletin de la FLHLMQ et nous tiendrons également des ateliers sur les CCR lors de notre congrès de juin.

La FLHLMQ a aussi invité des membres du ROHQ et de la SHQ à assister à ce Rendez-vous des CCR.



Chaudière-Appalaches

Se donner des plans concrets pour réussir !

Suite à la consultation de leurs résidant-e-s, les associations de locataires de Beauceville et de Saint-Joseph ont toutes les deux adopté un plan de travail où elles identifient trois grands objectifs à atteindre et les moyens à utiliser pour y parvenir. Ces plans ont été remis au CA de leurs offices pour les mettre dans le coup.

Ainsi, au Castel, à Beauceville, les locataires veulent :

- 1 Améliorer l'aménagement du HLM en obtenant un monte-charge pour aider les gens du 2^e à monter leurs épiceries, un escalier qui descend directement du 2^e à l'extérieur et un ordinateur pour la salle communautaire;
- 2 Vivre en harmonie avec soi-même et les autres en se saluant, se souriant et en apprenant à se dire les choses sans se blesser;
- 3 Faire des activités pour se connaître et se divertir en organisant un bingo, une soirée autour d'un feu de camp.

Aux appartements Sainte-Christine à Saint-Joseph de Beauce, les locataires s'activent pour :

- 1 Avoir un ascenseur car certaines personnes ont été obligées de quitter le HLM faute de place au premier étage;
- 2 Avoir plus de loisirs en organisant des bingos, une épluchette, jeux de société et des sorties;
- 3 Avoir davantage d'aménagements paysagers en plantant des fleurs et des plates bandes.

Pour réaliser chacun de ces objectifs, les associations ont identifié sur papier les étapes à franchir, les moyens à prendre, les tâches de chacun-e, l'échéancier et des rencontres pour évaluer les résultats et faire le suivi des démarches. Les 2 associations peuvent compter sur l'aide d'un organisateur communautaire du CSSS de Beauce grâce à une entente sur le soutien communautaire en logement social spécifique à la région de Chaudière-Appalaches.

Les accroche-portes sont disponibles

Pour éviter que des gens soient retrouvés sans vie dans leur logement, la FLHLMQ invite les locataires à participer au projet un voisin veille sur vous. Il s'agit d'un programme de vigilance qui est déjà en vigueur dans plusieurs HLM et qui permet de vérifier, chaque matin, si les gens vont bien par une simple ronde sur les étages de l'immeuble. Les locataires participants installent le soir, avant de se coucher, un accroche-porte à leur poignée, un peu comme à l'hôtel, et si celui-ci n'a pas été enlevé à une heure convenue le matin, un locataire cogne à la porte pour vérifier si tout va bien.

Les accroches-portes et le guide expliquant comment initier le programme sont disponibles à la FLHLMQ en paquet de 50 pour seulement 10 \$. N'hésitez pas à nous en commander.

SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI

Suite au terrible tremblement de terre qui a secoué l'île des Caraïbes, la plupart des associations de locataires de HLM de Gatineau a versé les profits d'une soirée de bingo spéciale à la Croix-Rouge. Le président du CCR, Pierre Trépanier, a expliqué leur geste ainsi : « *Devant une situation aussi dramatique, il est important d'agir et même si nous ne sommes pas les plus riches, nous pouvons apporter notre contribution.* »



La version 2010 du PAICS arrive bientôt !

C'est au début du printemps que les formulaires de demandes de subvention pour déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives communautaires et sociales en HLM (PAICS) devraient être disponibles.



Marie-Josée Sansoucy de la Maissonette Berthelet a remis un diplôme de bénévolat à un jeune locataire

Toutes les associations et les CCR recevront par la poste une lettre expliquant comment se procurer le formulaire de demande et le guide explicatif. Il est important de vous assurer que nous avons la bonne adresse postale à la FLHLMQ pour rejoindre votre association ou CCR, sinon vous risquez de ne pas recevoir votre courrier.

L'an passé, plus de la moitié des 57 projets déposés par des associations de locataires ont reçu du financement. Cette année, la SHQ distribuera au moins 460 000 \$ pour des activités favorisant la participation active des résident-e-s à la vie associative, pour réduire l'isolement des personnes, créer de liens entre les locataires, prévenir le vandalisme ou supporter les familles et leurs enfants.

Bien que cela n'assure en rien le financement de votre projet, la FLHLMQ vous offre des conseils dans la rédaction de vos demandes de subvention. N'hésitez pas à utiliser nos services, nous sommes là pour vous aider!

Pour toute question ou information supplémentaires, veuillez nous contacter au 1-800-566-9662.

Qu'arrive-t-il du plan d'assurances individuelles ?

Avec l'aide de la SHQ, les négociations suivent tranquillement leur cours mais elles ne vont pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Les actuelles de la compagnie d'assurances sont en train de travailler sur une proposition de prix à nous soumettre. Le principe de base, adopté à notre congrès 2008, reste toujours le même : négocier le prix le plus bas possible pour une couverture minimale des biens et meubles et une assurance responsabilité civile d'au moins un million \$. Les personnes qui souhaitent s'assurer davantage pour obtenir une meilleure couverture pourront le faire en payant une prime supplémentaire. Nous espérons toujours que la police puisse être en vigueur dès juillet 2010.

La FLHLMQ adhère à la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics

À Lévis, le 20 janvier, des membres de la FLHLMQ ont participé à la première action de la coalition en manifestant devant le « Sommet économique » organisé par le premier ministre du Québec, Jean Charest. Comme les HLM pourraient possiblement faire partie des services publics qui verront leurs tarifs augmentés pour aider à combler le déficit de la province, la FLHLMQ invitera tous ses membres à se mobiliser le 1^{er} avril à Montréal et en régions lors d'une grande action nationale pour dire NON aux hausses de tarifs.

Si les impôts font en sorte que les riches paient plus que les pauvres car ils sont proportionnels aux revenus, ce n'est pas le cas des taxes à la consommation qui, elles, font en sorte que les pauvres contribuent plus que les riches. C'est pourquoi nous devons dire NON aux augmentations de tarifs, surtout si elles doivent s'appliquer à nos HLM.



Règlement à l'amiable des conflits

Un locataire âgé vivant dans un petit office en banlieue de Joliette a pour seul moyen de transport sa bicyclette. Comme son logement est au 2^e étage, il attache son vélo après un poteau de lampadaire sur le terrain de son HLM.

La directrice lui écrit : « *Si vous ne vous occupez pas de votre vélo, nous nous chargerons de l'entreposer et vous aurez un montant de 20 \$ par semaine à payer à l'OMH. (...) Si les règlements ne vous conviennent pas, alors vous pouvez déménager où les règlements correspondent à vos besoins. Veuillez prendre cette mise en demeure en considération sinon des mesures légales seront mises en application.* »

Cette attitude semble peu conforme à l'article 32 du code de déontologie que doivent respecter les administrateurs et les dirigeants des offices où il est écrit que : « *L'administrateur ou le dirigeant doit privilégier le règlement à l'amiable des conflits, notamment*



en ce qui concerne les relations entre locataires ainsi que celles avec les représentants de l'office ».

Privilégier le règlement à l'amiable des conflits, comme l'exige le code de déontologie, c'est rechercher des solutions qui font l'affaire des deux parties et qui tiennent compte des besoins de l'office mais aussi des besoins des locataires.

Ainsi, si la directrice s'était plutôt demandée comment elle pouvait trouver une solution au pro-

blème de son locataire, elle aurait peut-être suggéré de construire un cabanon pour ranger les vélos mais aussi les pneus et autres encombrants. Le même raisonnement s'applique également aux locataires que l'on poursuit à la Régie parce qu'ils ont des mini-laveuse/sècheuse, pourquoi ne pas réfléchir à la possibilité d'installer une salle de lavage sur leur étage ? Ou à ceux et celles qui font sécher leurs linges sur leur balcon, pourquoi ne pas regarder la possibilité d'une corde à linge collective ?

Si les membres du conseil d'administration de l'office n'ont pas à régler à la place du directeur ou de la directrice les problèmes au cas à cas, ils et elles ont cependant la responsabilité de tracer les lignes de conduite que la direction devra suivre pour résoudre les conflits. Ainsi, les membres du CA pourront mettre leurs expériences à contribution pour aider à résoudre à l'amiable les conflits et peut-être même les prévenir.

Animaux : un référendum où tout le monde gagne!

Avec un taux de participation de 62 % et des résultats de 81 % en faveur des animaux dans les immeubles pour familles et de 77 % contre dans les immeubles pour personnes âgées, l'office de Sainte-Thérèse, dispose des informations nécessaires pour adopter des règlements d'immeubles qui permettront à chacun de vivre selon ses aspirations. « La présence ou pas des animaux est un sujet qui intéresse beaucoup les locataires explique Catherine Harper, présidente du CCR. Notre référendum démontre bien que

les points de vues peuvent être différents d'un immeuble à l'autre, mais qu'il est possible d'accommoder tout le monde! » Rappelons que la SHQ (et donc les offices) reconnaît le droit aux



CCR d'organiser des référendums sur la question des animaux. Les offices sont alors obligés d'adopter des règlements qui respectent les résultats de la consultation populaire. Voici ce que dit la directive de la SHQ : Ce genre d'exercice démocratique, qui ne coûte rien, est un exemple concret qui démontre qu'il peut être utile d'associer les locataires à l'élaboration des règlements sur des sujets délicats. Il sera d'autant plus facile de les faire appliquer que les locataires auront été impliqués dans la prise de décision.

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2010

Jours d'élection dans les HLM du Québec

Taschereau, L'Assomption, Saint-Célestin, Saint-Alexandre-de-Kamou-raska, un peu partout au Québec, les assemblées d'élection se multiplient pour permettre aux locataires de HLM d'élire démocratiquement leurs deux représentant-e-s au conseil d'administration de leur office.

Suite à une entente survenue à la Table de concertation sur les HLM publics, la SHQ a émis une directive dans son INFO EXPRESS de décembre 2009 demandant à tous les offices de procéder entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2010 à l'élection des 2 locataires au conseil d'administration de l'office pour un nouveau mandat de 3 ans qui se terminera au début de 2013.

Cette élection doit se faire en respectant les procédures d'élections contenues dans le GUIDE POUR L'ÉLECTION DES LOCATAIRES AU CA DE L'OFFICE produit par la FLHLMQ et disponible gratuitement en téléphonant au 1-800-566-9662 ou sur notre site internet : www.flhlmq.com



Murielle Trudel, Katleen Delisle et Suzanne Champagne ont été élues au CA de l'OH de L'Assomption le 22 janvier 2010. Il s'agit d'un des rares offices où les locataires sont trois au conseil d'administration de leur office.

En concentrant ainsi dans les mêmes quatre mois, une fois aux trois ans, l'élection des locataires dans tous les offices d'habitation du Québec, nous pourrions faire la promotion de cet important exercice démocratique, uniformiser la procédure d'élection et

organiser dans une même période des sessions de formation à l'intention des nouveaux élu-e-s.

Si vous avez besoin d'aide, la FLHLMQ est disponible pour vous aider à préparer cette importante assemblée. Bonnes élections !

Congrès du ROHQ

Vous devriez y aller !

Le prochain congrès du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) se tiendra à Québec au Loews Le Concorde, les 23 et 24 avril prochain. Les administrateur-trice-s de l'office, incluant les 2 locataires élus, peuvent demander à y être délégués.

La participation au congrès du ROHQ, en avril, et au congrès de la FLHLMQ, en juin, font partie

des dépenses admissibles dans le budget des offices car ce sont des moments privilégiés pour acquérir des connaissances qui augmenteront vos habiletés à administrer vos HLM.

Si tous les membres du conseil ne peuvent y aller la même année en raison des coûts, il est possible de voter le principe de l'alternance afin que chacun et chacune ait son tour. Il serait injuste que les locataires siégeant au conseil

soient privés de ce lieu important d'échanges et de formation.

La FLHLMQ invite tous les locataires qui seront présents au congrès à venir prendre « un verre de l'amitié » à nos frais, le 23 avril, entre 17h et 18h30, à la salle Place Montcalm au rez-de-chaussée du Loews.

Venez faire connaissance et fraterniser avec les dizaines de locataires qui seront sur place.

Formulaire pour soumettre une proposition

Les associations de locataires et les comités consultatifs de résidents (CCR) peuvent soumettre des propositions pour qu'elles soient présentées lors du congrès. Si votre proposition est adoptée, elle deviendra une position officielle de la FLHLMQ. Il est donc important que votre proposition soit d'intérêt général pour tous les locataires de HLM, ou à tout le moins un très grand nombre d'entre eux.

Expliquez brièvement le problème que vous voulez corriger et l'action ou la revendication que vous proposez pour y arriver.

Afin de résoudre le problème suivant :

Nous proposons la résolution suivante :

Nom de l'association ou du CCR :

Nom du président-e :

Téléphone :

À retourner avant le 15 avril 2010 à :

FLHLMQ
2520 rue Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec)
H3J 1J8

N.B. : Vous pouvez faire des photocopies du formulaire si vous avez plusieurs propositions à soumettre.

10^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Formulaire d'inscription

Veillez faire parvenir votre formulaire d'inscription avant le 15 avril 2010 à :
FLHLMQ, 2520 Lionel-Groulx, breau 202, Montréal (Québec) H3J 1J8

Participant-e n° 1

Nom : M. M^{me} _____

Vous êtes : Famille ou Personne âgée
 Délégué-e d'association
 Délégué-e de CCR
 Locataire au CA de votre OMH
 Autre _____

Nom de l'organisme (association, CCR, OMH, autre) : _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi Choisir deux ateliers

- 1 Le nouveau règlement sur l'attribution des logements
- 2 Comment influencer les rénovations dans nos immeubles ?
- 3 Comment agir en bon représentant au CA de l'office ?
- 4 Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR
- 5 Les sources de financement à la disposition des associations de locataires
- 6 Développer des relations harmonieuses entre les locataires
- 7 Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM»

Participant-e n° 2

Nom : M. M^{me} _____

Vous êtes : Famille ou Personne âgée
 Délégué-e d'association
 Délégué-e de CCR
 Locataire au CA de votre OMH
 Autre _____

Nom de l'organisme (association, CCR, OMH, autre) : _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi Choisir deux ateliers

- 1 Le nouveau règlement sur l'attribution des logements
- 2 Comment influencer les rénovations dans nos immeubles ?
- 3 Comment agir en bon représentant au CA de l'office ?
- 4 Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR
- 5 Les sources de financement à la disposition des associations de locataires
- 6 Développer des relations harmonieuses entre les locataires
- 7 Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM»

Hébergement (les chambres ont des toilettes communes)

Pas besoin d'hébergement Chambre simple Chambre double (participant-e n°1 et n°2)

Besoins spéciaux (plus d'une nuit, toilettes, etc.) _____

Transport

La FLHLMQ organise le transport à partir de points de rencontre où passeront nos autobus nolisés ou les groupes de co-voiturage.

Notre délégation dispose d'une voiture et nous sommes d'accord pour prendre d'autres passagers sur notre trajet si la FLHLMQ nous le demande. Le kilométrage est remboursé au tarif de 0,30\$/km.

Nous monterons à bord de l'autobus nolisé de la FLHLMQ ou d'une auto en co-voiturage.

Frais d'inscription *

Ci-joint un chèque de 75\$ x _____ délégué-e-s = _____ \$

— Faire le chèque au nom de la FLHLMQ, 2520, Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal H3J 1J8 —

*Dans le cas des associations et des CCR qui éprouvent des difficultés à défrayer les coûts, il est possible de prendre des arrangements.